

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 5 avril 2023

**Direction départementale des Finances Publiques de
la Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale de Poitiers

11 rue Riffault – CS 70549

86020 Poitiers Cedex

mél. : ddftp86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr à

La Directrice départementale des Finances
publiques de la Vienne

POUR NOUS JOINDRE

Communauté de communes Mellois en Poitou

Affaire suivie par : Marianne PENTIER

courriel : marianne.pentier1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 11535721

Réf LIDO/OSE : 2023-79148-13685

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Madame, Monsieur,

Le 17 février 2023, vous avez sollicité l'avis du pôle domaniale sur un échange d'emprises moyennant le montant d'un **euro symbolique**.

Lors de cette opération, la communauté de communes Mellois en Poitou deviendrait propriétaire de la parcelle 120, appartenant à la commune de Lezay afin de permettre la réalisation de la transaction avec l'entreprise qui achète les parcelles 122 et 125 au nouveau plan cadastral.

La commune de Lezay deviendrait propriétaire quant à elle, des parcelles 123 et 126 au nouveau plan cadastral, propriété de la CCMP.

Ces emprises constituent respectivement du terrain encombré et de l'espace de circulation aménagé. Du fait de leur configuration et de leur destination, ces parcelles ne peuvent pas être considérées comme constructibles. Leurs valeurs respectives sont suffisamment faibles, notamment au regard des frais de divisions cadastrales et d'actes, pour justifier une absence de soulte et leur évaluation à l'euro symbolique dans le cadre de cette opération.

Par conséquent, cette lettre valant avis domanial est favorable aux conditions financières envisagées pour l'opération indiquée dans votre saisine.

Vous prie d'agréer mes meilleures salutations,

Pour la Directrice départementale des Finances
publiques,
et par délégation,



Marianne PENTIER
Contrôleur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.